

	<b>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</b>	Référence : CR CVS 55
	<b>Relevé de conclusions du CVS du 12/12/2025</b>	Date : 12/12/2025 Salle de Réunion
Début de réunion		Fin de réunion
14h30		

**Ordre du jour :**

- Accueil
- Approbation du PV de la séance du 17/10/2025
- Les Travaux : Phase 4 et son avancé
- Le tarif différencié
- Les mouvements de personnel
- Les animations (Projets 2026 et animations de fin d'année 2025)
- Questions diverses

La séance est ouverte à 14h30

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS**

***Représentant les Bénéficiaires :*** Mr BLANCHARD Bernard  
Mme GABORIT Alice  
Mme BREGEON Monique  
Mme ROBERT Jeanne-Aline  
Mr HURTAUD André

***Représentant les familles :*** Mr BENETREAU Gérard (Président CVS)  
Mme FOSSEY Annick  
Mme FONTENEAU Geneviève

***Représentant le Conseil d'Administration :*** Daniel POILANE

***Représentant le Personnel :*** MARION

***Représentant les Bénévoles :*** Josiane ARNAUD / Monique CASTEX

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :** Mme MERCERON Colette  
Mme BENETREAU Marie-Thérèse  
Mr SALMON Paul  
Mme PETIT Ginette

**MEMBRES NON TITULAIRES PRESENTS**

***Représentant la Direction :*** Mme POILANE Anita  
***Représentant L'animation :*** Jean Claude TERRIEN(Excusé)

- **1- Accueil**

Accueil par Monsieur BENETREAU Gérard, Président du CVS

Mme BROSSEAU a souhaité se retirer du CVS (Trop difficile pour elle, ne voit plus et n'entend plus)

Un point sera fait auprès des familles pour trouver de nouveaux représentants.

- **2- Adoption du PV de la Séance du 17 octobre 2025**

Le PV de la réunion du 17 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

- **3- Les Travaux**

**Phase 4 :** Les travaux ont démarré en septembre 2025 pour aller jusqu'en juillet 2026 ce qui semble pouvoir être respecté.

A aujourd'hui les travaux avancent bien, au 3<sup>e</sup>, le cloisonnement est fait, celui du 2<sup>e</sup> est en cours.

- Rénovation de 12 logements

La Salle à manger d'étage (17 m<sup>2</sup>) attenant au petit salon sur le 1, 2 et 3 Nazareth. Elle sera composée d'une kitchenette d'environ 9 m<sup>2</sup> et équipée d'un micro-ondes, d'un frigo et un évier et, la possibilité d'utiliser le chariot mobile équipé d'un four et de plaques de cuisson pour les animations.

Cette salle à manger sera destinée en priorité aux Résidents en grande dépendance afin de leur éviter de descendre. Cela permettra de gagner de la place au Restaurant compte tenu du nombre de plus en plus important de fauteuils roulants.

- Salle de soins et d'Entretien remises à neuf (plus spacieuses et avec 2 ordinateurs par salle de soins)

- Bureaux administratifs, animations, médecin, psychologue, logement invité, espace kiné...

Il y a 12 résidents de moins sur cette période, et nous accueillerons 12 nouveaux résidents à partir de septembre 2026. Soit 2 résidents par semaine pour être au complet à la mi-octobre.

Suite à la réunion du Conseil d'administration, la chambre 110 (avec vue sur les toits de la cuisine deviendra la chambre des Invités « **l'Escale** »).

Par contre la chambre pour les Résidents en remplacement, sera au 3<sup>e</sup> et renumérotée **314 Bis**.

- **4- Le tarif différencié**

- **PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 28/10/2026**

- **PRINCIPE**

Depuis le 1er janvier 2025, il est possible, pour les établissements habilités à l'aide Sociale, d'avoir un tarif différencié pour les résidents non admis à l'aide sociale dans la limite maximum de 10% du tarif plafond de l'établissement (CONSEIL DEPARTEMENTAL 49 pour 2025). Au niveau national, il est possible d'aller POUR LE TARIF DIFFERENTIE jusqu'à 35%.

Le tarif plafond est le tarif servant de base pour l'AIDE-SOCIALE et est fixé par Le CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Ce nouveau tarif différencié ne serait appliqué qu'aux résidents entrant au cours de l'année ET QUI NE SERONT PAS A L'aide sociale.

Les résidents présents à ce jour ainsi que les résidents bénéficiant de l'aide sociale resteront au tarif plafond.

Appliquer le tarif différencié sera une décision du Conseil d'administration et qui devra être pris en février 2026 afin de le mettre en place en même temps que l'arrêté Départemental des tarifs.

Le Conseil Départemental nous fera l'arrêté de tarification que pour le tarif plafond.

Les tarifs afférents à l'hébergement appliqués aux résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale seront revalorisés chaque année dans la limite du pourcentage fixé par arrêté conjoint des ministres de l'économie et de la solidarité (taux nationale EHPA). (NE DEPASSANT TOUJOURS PAS LES 10% entre tarif plafond et tarif différencié pour 2026 qui pourrait évoluer à 15%).

Le tarif plafond moyen départemental est de 78,66 € EN 2025.

En fonction des différents types d'hébergement, il peut varier selon les établissements. (Modulation).

Pour la Résidence Nazareth, il est à 79,63€ (Etablissement Réhabilité, Upad et HT en plus de l'HP).

Le tarif moyen 2026 EN HEBERGEMENT pour Nazareth sera de 78,77€.

LE TARIF DIFFERENTIE pourrait être de (TP 79,63\*10%) soit 87,59 € maximum soit + 8,82 € de plus que le tarif moyen 2026 (87,59 €-78,77 €) ET CECI QUE POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS. Il faut ajouter le ticket participation à l'AUTONOMIE de 6,10 € SOIT PAR JOUR 93,69 € (en moyenne 2 850 € par mois) tout en restant vigilant vis-à-vis de la concurrence.

Aujourd'hui, le tarif moyen mensuel est de 2 550 € par mois.

La décision sera prise lors du conseil d'ADMINISTRATION DE FEVRIER 2026.

Dans 3 à 5 ans, tous les établissements appliqueront le tarif différencié.

Toute personne peut faire la demande d'aide sociale, accordée après vérification des ressources et des biens des Résidents, et des revenus des enfants.

A Nazareth, très peu de Résidents bénéficient de l'aide sociale.

L'ensemble des logements sont accessibles à l'APL (attribuée en fonction des revenus).

## • **5- Les Mouvements de personnel**

### • **DES DEPARTS**

- ✓ Un Commis de cuisine et une Aide-soignante (démission)
- ✓ Une Aide-Soignante (Rupture conventionnelle)
- ✓ Un Agent d'hôtellerie (Licenciement pour faute grave)
- ✓ Une Chargée de mission RH (rupture de sa période d'ESSAI)
- ✓ Une Infirmière

### • **DES EMBAUCHES**

- ✓ Un Commis de cuisine
- ✓ Une Aide-Soignante
- ✓ 2 Agents d'hôtellerie et de soins

- ✓ 2 Chargées de missions RH
- ✓ 1 Infirmière
- ✓ 1 COMPTABLE EN JANVIER 2026 à 80%, en prévision du remplacement de MARTINE pour départ en Retraite.

- **DES ABSENCES**

- ✓ Une Agent de soins (congé PARENTAL)
- ✓ Une Animatrice/Agent de soins en congé maternité,
- ✓ Une Aide-soignante de nuit et un Agent de soins de nuit (Arrêt de + 6 mois)
- ✓ Deux AGENTS DE SERVICE Hôtellerie (ARRET DE 6 MOIS ET ARRET DE 2 MOIS)
- ✓ Une Secrétaire (Arrêt de 2 mois minimum)

Depuis l'été, nous notons une certaine stabilité du Personnel, et des remplaçants, allégé par les Résidents allant à l'Orangerie (10) et les 12 chambres fermées, mais malgré tout, la charge de travail reste lourde.

Actuellement il y a 3 Apprentis en alternance.

- **6- Les animations**

### **Animations 2025**

- Repas dans les Services (l'équipe de Direction est invitée)
- Fête de Noël le 18 décembre 2025
- Inauguration de la Guinguette : un apéritif dinatoire a eu lieu avec les Familles.

Les Résidents qui seront absents pour Noël et le Nouvel An doivent le signaler auprès du Secrétariat. Les places libérées permettront d'accueillir des Invités dans la Salle à manger, le nouveau Restaurant étant complet.

## PROJETS 2026

### Animations 2026

- La Fête des Seniors aura lieu le 18 Janvier 2026 à la Meilleraie
- Journée des bénévoles le mardi 27 janvier 2026
- Matinée avec les joueurs de CB à la Meilleraie
- Théâtre à Jallais en Mars
- Projet intergénérationnel avec l'école primaire Marie Curie, et Lycée Jeanne Delanoue

Mettre en avant les bénévoles (Marché de printemps/marché de Noël)

### • **7- Questions diverses**

La visite d'un Opticien est mise en place à Nazareth, l'inscription se fait auprès de l'infirmier.

### **Date prochain CVS 2026 :**

- Vendredi 13 Mars 2026
- Vendredi 19 Juin 2026
- Vendredi 23 Octobre 2026
- Vendredi 4 Décembre 2026

La Directrice  
Mme Anita POILANE

Le Président  
Mr Gérard BENETREAU